

## **LES NOUVELLES DYNAMIQUES DE LA SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE ET DE LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES DE LA VIE EN ALGERIE**

Cécile **PERRET** \*  
Bernard **PARANQUE** \*\*

### **RESUME**

Les mutations démographiques (vieillesse de la population, décès des retraités émigrés de la première génération vivant en France ou en Algérie, *etc.*) et sociales ainsi que l'informalisation importante de l'économie algérienne ne vont-elles pas à l'avenir poser un problème de protection contre les risques de la vie? Que recouvre et comment évolue la solidarité intergénérationnelle en Algérie? Est-elle de nature formelle ou informelle? Est-elle ascendante ou descendante? Nous nous concentrons ici sur une thématique transversale qui est celle de la solidarité intergénérationnelle. Celle-ci peut être le cadre pertinent pour mobiliser des acteurs autour de projets collectifs susceptibles d'être pilotés avec des critères d'efficacité sociale plutôt que de rentabilité financière. Il s'agit donc d'identifier des pratiques sociales organisées de manière à créer un champ de crédibilité permettant l'intervention de tiers en appui aux projets via, par exemple, la micro-finance.

### **MOTS CLEFS**

Solidarité intergénérationnelle, mutations sociales, financement des risques de la vie, Algérie.

### **JEL CLASSIFICATION : I1**

---

\* Maître de conférences, IREGE, Université de Savoie.

\*\* Professeur, Euromed Management, Chaire AG2R / La Mondiale - Prémalliance "Finance Autrement: Investissement - Solidarités - Responsabilité".

## INTRODUCTION

Le travail engagé ici se situe dans l'analyse de l'action collective telle qu'a pu la présenter Daniel Cefaï (2007). Ce qui est au cœur de nos interrogations est de comprendre les formes de l'action collective et d'étudier les conditions et modalités de leurs émergences. En effet, la socialisation qui sous-tend ces actions opère à travers différents médias, dont la famille, mais pas que la famille car celle-ci est aussi insérée dans des institutions. En outre et pour reprendre Marx, si l'homme est le produit de son histoire, il produit aussi son histoire (1974)<sup>1</sup>. Nous rejoignons Ricœur (1997) quand il dit que «lorsque nous travaillons c'est au sein d'un système de conventions» après avoir précisé que «le travail humain excède toujours l'action instrumentale parce que nous ne pouvons pas travailler sans l'apport de nos traditions et de notre interprétation symbolique du monde» (page 294). Nous faisons aussi nôtre l'affirmation selon laquelle «C'est seulement dans la communauté [avec d'autres] que chaque individu a les moyens de développer ses facultés dans tous les sens; c'est seulement dans la communauté que la liberté personnelle est possible» (Marx, 1974a: 62). Dès lors, comment agissent ces communautés et quels sont les ressorts de leurs actions?

Nous nous concentrerons sur une thématique transversale qui est celle de la solidarité intergénérationnelle. Celle-ci peut être le cadre pertinent pour mobiliser des acteurs autour de projets collectifs susceptibles d'être pilotés avec des critères d'efficacité sociale plutôt que de rentabilité financière. Il s'agit donc d'identifier des pratiques sociales organisées de manière à créer un champ de crédibilité permettant l'intervention de tiers en appui aux projets via, par exemple, la microfinance.

Pourquoi la solidarité intergénérationnelle? Ce choix s'impose doublement car il souligne l'existence d'un système de valeurs stable dans le temps ou du moins présentant une certaine pérennité. Dans ce cas, il est donc porteur d'un sens qui peut être analysé pour proposer des outils de pilotage et d'accompagnement de projets. En identifiant quel pourrait être le ressort d'une action collective, nous donnons des informations sur les modalités de sa régulation.

---

<sup>1</sup> Par exemple, pages 15, 19, 21, 26-27, 34, 39, 62. Voir aussi ce que nous en dit Fejerabend (1979) pages 166-167 par exemple.

Le cadre conceptuel de la solidarité intergénérationnelle conçoit les relations parents-enfants adultes comme la source première de soutien affectif et physique mutuel (Lowenstein *et alii*, 2003: 54). Les relations intergénérationnelles sont considérées comme un élément important des relations familiales notamment pour l'intégration sociale des personnes âgées.

Selon Bengtson et Schrader (1982 *in* Lowenstein *et alii*, 2003 : 50) le modèle de la solidarité familiale intergénérationnelle comprend six dimensions:

- la dimension structurelle: distance géographique qui peut freiner ou faciliter l'interaction entre les parents âgés et leurs enfants, la co-résidence, *etc.*;
- la dimension fonctionnelle: aide mutuelle pour les activités de la vie quotidienne fournie par les parents aux enfants et reçue des enfants;
- la dimension affective: sentiment de proximité émotionnelle entre membres de la famille;
- la dimension consensuelle: degré de similarité des opinions et valeurs entre les parents âgés et leurs enfants;
- la dimension associative: nombre de contacts entre les parents vieillissants et leurs enfants, nombre de visites, nombre d'appels téléphoniques, *etc.*;
- et la dimension normative: valeurs relatives aux obligations entre générations.

Ces six dimensions peuvent être regroupées en deux ensembles : les aspects comportementaux et structurels (solidarité associative, fonctionnelle et structurelle) et les aspects cognitifs et affectifs (solidarité affective, consensuelle et normative) (Bengtson et Roberts, 1991 *in* Lowenstein *et alii*, 2003: 54-55).

L'importance et les formes de la solidarité familiale intergénérationnelle vont dépendre à la fois des normes familiales et de la culture mais également des traditions de politique sociale et de l'importance de la protection sociale. La protection sociale est entendue comme l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus ou aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux (c'est-à-dire aux situations pouvant provoquer une baisse des ressources ou une hausse des dépenses) que sont la vieillesse, la maladie, l'invalidité, le chômage, *etc.*

Deux types de solidarité intergénérationnelle et de protection contre le risque peuvent donc être distinguées: une solidarité, que l'on pourrait qualifier de formelle, qui passe par les institutions de protection sociale et une solidarité, que l'on pourrait qualifier d'informelle (entraide spontanée), qui proviendrait d'usages, de traditions d'entraide ayant cours dans une société. Si elles peuvent se compléter, solidarité collective et solidarité familiale ne sont pas régies par les mêmes règles: une éthique de justice faite d'égalité de traitement préside à l'exercice de la solidarité collective tandis que les échanges solidaires au sein des familles peuvent être entachés d'inégalité dues à un écart entre les normes et les pratiques (Chauvière et Messu, 2003: 327-328).

Les mutations démographiques (vieillesse de la population, décès des retraités émigrés de la première génération vivant en France ou en Algérie, *etc.*) et sociales ainsi que l'informalisation importante de l'économie ne vont-elles pas à l'avenir poser un problème de protection contre les risques de la vie? Que recouvre et comment évolue la solidarité intergénérationnelle en Algérie? Est-elle de nature formelle ou informelle? La solidarité intergénérationnelle informelle est-elle ascendante ou descendante? Ces questions nous paraissent particulièrement importantes dans la mesure où il y a déjà une dizaine d'années, le Rapport du Conseil économique et social (2000a: 73) soulignait que «L'ampleur de la pauvreté a atteint un niveau tel que toute politique de croissance doit être pensée en fonction de l'objectif de résorption de ce phénomène. Il s'agit en effet, non seulement d'assurer un minimum de solidarité, mais aussi de donner l'opportunité aux personnes concernées de s'insérer dans le processus de création de revenus et de richesses».

## **1 - LA SOLIDARITE INTERGENERATIONNELLE ET LA PROTECTION DES RISQUES DE LA VIE : CIMENT DE LA COHESION DE LA SOCIETE**

### **1.1- Solidarité intergénérationnelle informelle: un «capital civilisationnel»<sup>2</sup>**

Les solidarités entre les générations sont largement façonnées par la culture. Un axe Nord/Sud est souvent évoqué pour différencier les

---

<sup>2</sup> Cette expression a été relevée dans une allocution de M<sup>me</sup> Skalli, Ministre du Développement social, de la famille et de la solidarité, Casablanca, Maroc, Dimanche 31 Mai 2009 (<http://www.ccme.org.ma>).

valeurs familiales; «les pays du Nord étant plus individualistes et ceux du Sud plus familialistes» (Attias-Donfut et Gallou, 2006: 87). Par ailleurs, dans les pays du Maghreb, on observe toujours une très forte tendance des personnes âgées à cohabiter avec leurs enfants, «signe de piété filiale» (Attias-Donfut et Gallou, 2006: 87).

Dans le modèle traditionnel tel qu'il a existé en Algérie avant la colonisation, l'identification sociale opère à deux niveaux: au niveau de la tribu et au niveau de la *'ayla* qui est une communauté familiale patrilinéaire. Elle est composée de fils mariés, demeurant unis du vivant du père et souvent après sa mort, sous la direction du frère aîné ou de l'un des frères dont la compétence est reconnue (Addi, 2004). «L'indivision de la propriété exploitée en commun, la crainte et le respect du père, le culte des ancêtres, l'attachement à la généalogie agnatique<sup>3</sup> et à la solidarité qui en découle donnent à la communauté familiale algérienne les traits de la famille patriarcale telle qu'elle a été définie par les anthropologues.» (Addi, 2004 : 71-72). L'enfant est défini comme le fils de tel homme, de tel père et est petit-fils de tel grand-père; la femme est socialement invisible. L'exploitation agricole de l'héritage commun et les possibilités d'extension des habitations rurales permettent à chaque couple de disposer d'une pièce où vivre son intimité (Addi, 2004: 75).

La déstructuration sociale induite par la colonisation (expropriations, éparpillement des tribus, exode rural, échange marchand) a fait disparaître la *'ayla* qui prend la forme de la famille élargie: «groupement d'individus déchirés entre l'attraction de la forme familiale suscitée par le salariat (famille conjugale) et le désir de reconduire la forme patriarcale» (Addi, 2004: 72). Cette tendance va se renforcer dans la période post-coloniale avec des politiques agraires et une urbanisation (appartements conçus pour des familles conjugales) qui vont renforcer la destruction du modèle traditionnel patriarcal. Les jeunes sont de plus en plus tiraillés entre le mode de vie traditionnel ou ce qu'il en reste et le modèle occidental diffusé par les médias ou relaté par les émigrés. La famille patriarcale essaie cependant de se reconstituer dans un environnement architectural inapproprié (bidonvilles, villes),

---

<sup>3</sup> La généalogie est dite agnatique en cas de descendance d'une même souche masculine. Elle s'oppose à la généalogie cognatique: descendance d'une même souche par les femmes.

se transformant alors en groupe domestique élargi ou famille élargie<sup>4</sup> (Addi, 2004: 73).

Le réseau familial, regroupant frères et sœurs mariés, tire sa cohérence de la présence dans une famille principale des parents. Au décès des parents, le réseau initial se scinde en plusieurs réseaux qui se dotent de centres respectifs en s'autonomisant. Le réseau familial n'inclut pas des cousins mariés; le réseau lignager se regroupe à l'occasion de fêtes de famille, de naissances, de décès, *etc.* (Addi, 2004: 74-75).

Au lendemain de la guerre d'indépendance, la structuration en famille élargie a amorti les conséquences sociales des mutations économiques. Elle amoindrit le volume de demandes de logements «en prenant en charge les vieilles personnes et les infirmes de la parentèle, en assurant la nourriture et le gîte aux enfants adultes souvent mariés et sans emploi, la famille a facilité la tâche de l'État en matière de questions sociales» au lendemain de la guerre d'indépendance (Addi, 2004: 79). La loi 84-11 du 9 Juin 1984 (JORA n°24 du 12.06.1984) portant code de la famille précise d'ailleurs dans son article 77 que «L'entretien des ascendants incombe aux descendants et vice-versa, selon les possibilités, les besoins et le degré de parenté dans l'ordre successoral» et l'article 78 que «L'entretien consiste en la nourriture, l'habillement, les soins médicaux, le logement ou son loyer et tout ce qui est réputé nécessaire au regard de l'usage et de la coutume». Ce code de la famille est souvent considéré comme extrêmement patriarcal du fait qu'une femme peut être répudiée ou renvoyée de chez elle sans avoir aucun droit sur les biens mobiliers ou immobiliers.

## **1.2 - Traitement social de la pauvreté et régime de protection sociale**

Le système de sécurité sociale algérien a organisé, à l'origine, une solidarité professionnelle puis une solidarité interprofessionnelle et enfin a connu une évolution remarquable en devenant un véritable moyen de solidarité nationale (Filali, 2006: 1; FEMISE, 2009: 65). Confiné à l'origine à la protection des seuls travailleurs contre les risques d'accidents du travail, ses domaines d'intervention se sont étendus tant au niveau des risques couverts que des bénéficiaires. La liste des bénéficiaires ne se limite plus aux travailleurs et personnes assimilées (telles que les gens de maisons, les gardiens de parking ou les représentants de commerce) mais comprend aujourd'hui également

---

<sup>4</sup> Les termes de famille élargie, composée ou étendue sont employés.

les étudiants, les apprentis, les athlètes et plus particulièrement les bénéficiaires du filet social (Filali,2006:1). Le filet social comprend notamment (cf. tableau 1): l'Allocation forfaitaire de solidarité (AFS), l'Indemnité pour activités d'intérêt général (IAIG), la Prime de l'action d'insertion sociale (PAIS, anciennement emploi salarié d'initiative locale (ESIL), l'Action des besoins collectifs (ABC, anciennement Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'oeuvre (Tup-himo), la Prime d'insertion des diplômés (anciennement les contrats de pré-emploi (CPE)) et diverses autres indemnités. À noter que L'Agence de développement social (ADS) gère plusieurs projets de microcrédit dans le cadre du filet social (Fournier, 2003: 47).

**Tableau 1: Montant et nombre de bénéficiaires du filet social**

	Montant mensuel	Nbre de personnes bénéficiaires en 2009	Remarques
Allocation forfaitaire de solidarité (AFS)	3000 DA	179.324	Destinée aux personnes sans revenu (absence de toute ressource ou revenu), inaptes au travail et non couvertes par d'autres programmes d'assistance sociale.
Allocation financière	4000 DA		
Indemnité d'activité d'intérêt général (IAIG)	De l'ordre de 4.000 DA/mois elle devrait passer à 6.000 DA/mois en 2010	284.000	L'indemnité pour activité d'intérêt général (IAIG en vigueur depuis 1994) de 3000 DA pour 6 mois, allouée aux membres de familles sans revenu, qui participent effectivement à des activités d'intérêt général. <sup>5</sup>
Les contrats de pré-emploi (CPE)	Une revalorisation est prévue à raison de 10000DA au lieu de 8000DA pour les universitaires diplômés et 8000DA au lieu de 6000DA pour les techniciens supérieurs.		

*Rq: Le filet social concernait 708.000 personnes en 2007. Le nombre d'handicapés en Algérie a atteint 1.975.084 personnes en 2010.*

*Source : «Selon M. Ould Abbès: 10% d'indus bénéficiaires du filet social», Le Maghreb. Le quotidien de l'Économie, vendredi 26 février 2010. Bedar L., «Procédures d'aide à l'emploi. Ouverture d'un guichet unique», L'Expression - Édition du 24 Mars 2008.*

<sup>5</sup> «Je dois payer un jeune diplômé ou un cadre 3 000 dinars par moi! Cela revient à ne rien faire contre le chômage. Dans ma mairie, 80% des guichetiers sont sous le régime de l'IAIG. En d'autres termes, il faut remplacer 80% des employés tous les six mois» «Nécessairement, je reprends les mêmes personnes. Comment pourrai-je virer les veuves qui travaillent dans les cantines scolaires? Elles n'ont que ce salaire dérisoire pour nourrir leurs enfants.» déclare M. Hocine Lounis, maire de Larbaa Nath Irathen («Sur fond de paralysie politique. L'Algérie ne croit plus aux promesses», *Le Monde Diplomatique*, février 2009).

Aujourd'hui, le régime de protection sociale algérien, applicable à toutes les personnes exerçant une activité professionnelle comprend: les assurances sociales (maladie, maternité), l'invalidité et le décès, l'assurance vieillesse<sup>6</sup>, l'assurance accidents du travail et les maladies professionnelles, les prestations familiales et l'assurance chômage.

Les différentes caisses sous tutelle du Ministère du travail et de la sécurité sociale sont:

- la Caisse nationale de retraite (CNR): elle gère les pensions et allocations de retraite et les pensions et allocations des ayants droit;

- la Caisse nationale d'assurance-chômage (CNAC);

- la Caisse nationale d'assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS): elle gère le recouvrement de toutes les cotisations de sécurité sociale et assure cette fonction pour le compte de la CNR et de la CNAC. Elle assure la gestion des prestations en nature et en espèces des assurances sociales, des accidents du travail, des maladies professionnelles et des prestations familiales pour le compte de l'Etat. En 2008, le nombre d'assurés sociaux atteignait un peu moins de 7 millions de personnes pour une population nationale de près de 36 millions de personnes (cf. tableau 2). À noter que selon l'Office national de la statistique (ONS), la population active occupée était de 9, 472 millions de personnes au quatrième trimestre 2009.

- La Caisse de sécurité sociale des non salariés (CASNOS): elle assure pour les non salariés (commerçants, artisans, industriels, agriculture, professions libérales) le recouvrement des cotisations, procède à l'immatriculation des assurés et gère les prestations en nature et en espèces des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité et décès).

---

<sup>6</sup> Les droits à pension de retraite sont ouverts à partir de: (i) 60 ans pour les hommes, à conditions de réunir au moins 15 ans d'assurance dont 7 ans et demi au moins de travail effectif ayant donné lieu à versement de cotisations; (ii) 55 ans pour les femmes avec une réduction d'une année par enfant (élevé au moins pendant neuf ans) et dans la limite de trois; (iii) il n'est exigé aucune condition d'âge pour le travailleur atteint d'une incapacité totale et définitive qui ne remplit pas les conditions d'obtention d'une pension d'invalidité; (iv) 50 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes, à condition d'avoir accompli au moins 20 ans d'assurance. Pour les femmes possibilité de demander la retraite à partir de 45 ans avec 15 ans d'assurance; sans condition d'âge à condition d'avoir accompli 32 ans d'assurance (source: [http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime\\_algerie.html#d](http://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_algerie.html#d)).

La retraite anticipée et l'assurance chômage ont été instituées par les décrets législatifs 94-10 et 94-11 du 26 mai 1994 (Filali, 2006:1).

- La Caisse Nationale des congés payés et du chômage intempéries pour le Bâtiment, les Travaux publics et l'Hydraulique (Cacobath): elle répond à l'impératif d'organiser une gestion spécifique des congés payés et des indemnités de chômage intempéries au profit des travailleurs du secteur du BTPH.

**Tableau 2 : Évolution des assurés sociaux par caisse de 2001 à 2006**

	2001	2002	2003
Caisse nationale d'assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS)			
Nombre d'assurés sociaux	4 233 8981	4 089 2201	5 215 2131
Caisse nationale de retraite (CNR)			
Nombre de retraités	1 341 1611	1 422 645	1 512 681
Caisse de sécurité sociale des non salariés (CASNOS)			
Nombre d'affiliés actifs	743 6641	1 015 0611	1 029 2071
Nombre de cotisants à jour	343 5001	308 1631	309 8131
Nombre de retraités	343 5001	308 1631	309 8131
Caisse nationale des congés payés et du chômage intempéries pour le Bâtiment, Le Travaux publics et l'Hydraulique			
Nombre d'employeurs affiliés	30 091	38 746	42 371
Nombre de travailleurs déclarés	299 694	387 4081	391 977
Nombre de prestations fournies	292 480	317 408	502 456

**Tableau 2 : Évolution des assurés sociaux par caisse de 2001 à 2006**

	2004	2005	2006
Caisse nationale d'assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS)			
Nombre d'assurés sociaux	5 497 7801	6 655 4801	6 918 508
Caisse nationale de retraite (CNR)			
Nombre de retraités	1 605 527	1 688 0551	1 765 286
Caisse de sécurité sociale des non salariés (CASNOS)			
Nombre d'affiliés actifs	1 000 9771	1 010 2771	1 110 442
Nombre de cotisants à jour	302 0241	287 211	286 678
Nombre de retraités	302 0241	287 211	286 678
Caisse nationale des congés payés et du chômage intempéries pour le Bâtiment, Le Travaux publics et l'Hydraulique			
Nombre d'employeurs affiliés	39 971	44 181	47 067
Nombre de travailleurs déclarés	519 6441	585 192	663 717
Nombre de prestations fournies	549 278	580 825	645 839

Source: Ministère du travail et de la sécurité sociale (sur le site [www.ons.dz](http://www.ons.dz)).

Le système de sécurité sociale algérien est basé sur un principe assurantiel: les différentes prestations servies sont financées exclusivement par des cotisations à la charge des employeurs, des personnes considérées comme tels et des travailleurs (il est financé par ses propres ressources et non pas par le budget de l'Etat) (Filali, 2006: 1). Sa survie dépend par conséquent de l'efficacité du recouvrement des cotisations (cf. tableau 3); or les entreprises ne les versent pas toujours régulièrement<sup>7</sup>.

Tableau 3: **Équilibre financier du système de sécurité sociale de 2001 à 2006 (DA)**

		2001	2002	2003
CNAS	Recettes	796 101	1 047 711	1 152 311
	Dépenses	76 950	98 7191	106 3311
	Solde	+ 6 601	+ 6 0521	+ 89001
CNR	Recettes	1 351401	1413001	1 487 101
	Dépenses	1 279 201	1 430 701	1 454 401
	Solde	+ 7 2201	-17701	+ 32701
CASNOS	Recettes	91101	13 3211	24 9061
	Dépenses	126401	15 4911	18 2611
	Solde	- 35301	- 2 1701	+ 6 6451
CNAC	Recettes	13 0601	13 0601	139 101
	Dépenses	3 200	22 401	25 401
	Solde	+ 9 860	+ 10 8 201	+ 113 701
CACOBATH	Recettes	3740	5 0101	53101
	Dépenses	5240	5 0101	57601
	Solde	-1 500	0000	-450

Tableau 3: (Suite)

		2004	2005	2006
CNAS	Recettes	1 371 441	169 7031	162 429
	Dépenses	128 6591	1 597 111	160 858
	Solde	+ 8 4851	+ 99 921	+1 571
CNR	Recettes	1 834 601	1 901 101	202 970
	Dépenses	1 723 001	1 872 301	210 700
	Solde	+111601	+ 28801	-7 730
CASNOS	Recettes	25 8821	181881	20 378
	Dépenses	20 7731	22 2591	22 816
	Solde	+ 5 1091	- 4 0711	-2 438
CNAC	Recettes	14 4201	15 8301	16 549
	Dépenses	27 601	3 6681	6 120
	Solde	+ 116 601	+ 12 1 621	+ 10 429
CACOBATH	Recettes	65 101	73 701	8 311
	Dépenses	66 101	73 101	6 893
	Solde	-100	60	1 418

Source: Ministère du travail et de la sécurité sociale (sur le site [www.ons.dz](http://www.ons.dz)).

<sup>7</sup> Ali Titouche, 2009, «Caisse nationale de retraites: Un déficit dépassant les 15 milliards de dinars», *El Watan*, 6 décembre.

C'est la Banque de l'agriculture et du développement rural (Badr) qui assure la gestion des opérations de paiement des pensions de retraite des travailleurs salariés algériens ayant exercé en France. Le nombre d'opérations traitées par la Badr durant l'année 2007, au titre de paiement de ces pensions de retraite, a atteint une moyenne mensuelle de 350 000 opérations.<sup>8</sup> Ces retraités ont un rôle important dans le financement des familles. Il n'est pas rare aujourd'hui que les retraités entretiennent les plus jeunes confrontés au chômage et à la précarité (ce phénomène est important en Kabylie).

Une catégorie particulière de personnes bénéficie également de pensions complémentaires: les *Moudjahide* et ayants droit de *Chouhada*. Selon le Ministère des finances algérien (2000: 13) le nombre de pensions complémentaires<sup>9</sup> attribuées aux *Moudjahide* s'élèverait à 146 000<sup>10</sup> en 2000 et le nombre de pensions attribuées aux filles de *Chahid* mariées sans emploi à 120000. La pension alimentaire complémentaire qui est octroyée aux *Moudjahide* s'élève à 150% du salaire minimum (SNMG Algérie, 2004: 118) et les filles de *Chahid* mariées sans emploi se voient accorder 3000DA par mois<sup>11</sup>. En retenant les chiffres de *Moudjahide* et d'ayants droit de *Chouhada* cités ci-dessus, ces deux catégories de personnes représentent un peu plus

<sup>8</sup> <http://www.forumdz.com/showthread.php?6794-Pensions-des-retraités-algériens-de-France>.

<sup>9</sup> Parmi les mesures introduites en matière de pensions dans les lois de finances pour 1996, 1997, 1998: octroi d'une pension alimentaire complémentaire équivalente à 150% du salaire minimum (SNMG) à tout membre de l'Armée de Libération Nationale (ALN) ou de l'OCFLN, *Fidai*, *Moussebel*, détenu, permanent, à la veuve de *Chahid* et à la veuve de l'invalidé ayant dépassé 55 ans et ne disposant d'aucune ressource autre que la pension servie à titre d'invalidité ou ayant droit de *Moudjahide* et de *Chahid* (Ministère des finances (2000: 13)).

<sup>10</sup> L'existence de quelques 12 000 dossiers de «faux *moudjahidine*» a été dénoncée dès les années 80 mais quelques années plus tard l'affaire n'a pas été réglée et de nouveaux bénéficiaires utilisant des «complicités au niveau des structures locales et centrales du Ministère des *moudjahidine*» sont venus grossir leur lot (Moali H., 2005, «Le Ministre des *moudjahidine* l'a affirmé hier. Des milliers de fausses pensions», 5 décembre, *El Watan*). Un problème de «fausses pensions» se grefferait ainsi au problème des «faux *moudjahidine*» (Bensalem 2005, Moali 2005). Bensalem S., 2005, «Affaire des faux *moudjahide*. Une bombe à retardement», 6 décembre, *El Watan*.

<sup>11</sup> Application des dispositions de l'article 74 de la loi de finances pour 1998 qui permet l'octroi d'une pension de 3000 DA par mois aux filles de *Chahid* mariées sans emploi. (Ministère des finances (2000, p.13)).

de 3% de la population active et à peu près 5,5% de la population active occupée en 2000<sup>12</sup>. En 2003 les pensions attribuées aux *Moudjahidine* grevaient plus de 3,5% des dépenses totales et plus de 5% des dépenses courantes du budget algérien, soit 1,2% du PIB (IMF, 2005: 21) pour une valeur de 58,8 milliards de dinars algériens (IMF, 2005: 17).

## 2 - LES NOUVELLES DYNAMIQUES

Selon Hummel et Hugentobler (2007 : 77) quatre catégories de mutations affectent les relations entre les générations:

- les mutations démographiques: vieillissement de la population, allongement de l'espérance de vie;
- les mutations sociales: affaiblissement des liens communautaires, transformation de la famille, mobilité géographique (nationale et internationale);
- les mutations économiques et politiques: croissance, place de l'État, financement du système de retraite, difficulté d'insertion des jeunes (travail et logement), *etc.*;
- et les mutations de styles de vie.

### 2.1- Les mutations démographiques

La population algérienne était évaluée à 35,7 millions d'habitants au 1er Janvier 2010 (données ONS) contre presque 11 millions au lendemain de l'indépendance (cf. graphique 1 en annexes). Sa croissance connaît néanmoins un ralentissement dans sa progression depuis le début des années 80 (cf. graphique 2 en annexes). La politique d'espacement des naissances, initiée dès 1983, l'élévation du niveau d'éducation, le recul de l'âge du mariage et la crise du logement ont permis une diminution sensible du taux d'accroissement naturel de la population qui devrait à l'avenir engendrer moins de tensions sur le marché du travail. Le pic des arrivées massives des primo arrivants sur le marché du travail a été, selon Musette *et alii.* (2004: 21), enregistré en 2001.

Malgré la jeunesse de la population, tout comme chez ses voisins tunisien et marocain (cf. tableaux 4 et 5), la part des jeunes de moins de 14 ans dans la population totale a tendance à diminuer depuis le

---

<sup>12</sup> 8.850.000 personnes actives et 4.977.000 personnes actives occupées en 2000 (IMF 2005, p.16).

début des années 70: 48,36% en 1970 contre 27,75% en 2008 selon les données de la Banque mondiale (cf. graphique 1 en annexes). À contrario, la part des 65 ans et plus dans la population totale a, elle, tendance à augmenter depuis le début des années 90: 3,60% environ en 1990 contre 4,61% environ en 2008. La transition démographique est effectuée (cf. graphique 3 de la pyramide des âges présenté en annexes).

Tableau 4: **Population des moins de 14 ans et des plus de 65 ans en pourcentage du total de la population**

2008	Population des 0-14 ans	Population des + de 65ans
Algérie	27,7%	4,6%
Maroc	28,8%	5,3%
Tunisie	23,7%	6,7%

Source des données: Banque mondiale.

Tableau 5: **Population par tranche d'âge en 2008 (Algérie, Maroc, Tunisie)**

Population 2008	Algérie	Tunisie	Maroc
Plus de 65 ans	1 811 311	1 909 811	789 204
55-64	1 756 114	1 851 235	676 351
35-54	7 706 986	7 250 384	2 521 185
25-34	6 383 856	5 278 463	182 815
15-24	7 403 079	6 441 638	2 049 583
Population totale	34 361 800	31 229 000	10 326 600

Source des données: BIT sauf pour la population totale (Banque mondiale).

Le taux de fécondité a largement chuté ces dernières décennies: en 1972 (année au cours de laquelle il a été le plus haut) il était de 7,4 contre 2,4 (année au cours de laquelle il a été le plus bas) en 2007 (cf. graphique 4 en annexes). L'espérance de vie, elle, ne cesse de progresser (cf. graphique 5 en annexes) pour atteindre plus de 72 ans dès 2007.

À noter également une tendance à la baisse de la migration nette<sup>13</sup> ces dernières années (cf. graphique 6 en annexes). Or, les émigrés participent largement à l'économie algérienne *via* notamment les transferts financiers informels (Perret, 2006). Selon la Banque de France, les envois de fonds des travailleurs émigrés de la France à

<sup>13</sup> La migration nette est calculée comme le nombre total d'immigrants moins le nombre total d'émigrants ; ce nombre comprenant les citoyens comme les gens qui n'ont pas acquis leur citoyenneté dans le pays.

l'Algérie s'élèverait à plus de 283 millions d'euros en 2003 (European Investment Bank, 2006: 83) et selon la Banque centrale algérienne, 90% des transferts nets courants reçus<sup>14</sup> proviendraient de France (European Investment Bank, 2006: 84). Le montant des transferts recensés par le FMI contribuerait en 2003 pratiquement au quart du revenu disponible des ménages algériens (cf. graphique 7).

Si le vieillissement de la population algérienne est amorcé, il n'existe que peu de structures d'accueil pour les personnes du troisième âge. Face au manque de structures, personnes âgées et malades mentaux sont souvent mélangés. Quelques associations sont malgré tout actives comme par exemple l'association SOS 3<sup>ème</sup> âge en détresse Ihcène<sup>15</sup>.

## 2.2 - Les mutations du style de vie

Tandis que l'âge du mariage a largement reculé (une étude officielle de 2006 montre que les hommes convolent en justes noces, en moyenne, à près de 36 ans et les femmes à un peu plus de 32 ans)<sup>16</sup>, les familles recomposées ou éclatées commencent à apparaître mais restent très marginalisées.<sup>17</sup> Le célibat reste quant à lui toujours mal perçu. La typologie<sup>18</sup> établie par Fatima Oussedik (1988 *in* Addi, 2004: 73), grâce à une étude menée dans des quartiers d'Alger, distingue cinq configurations familiales classées ci-dessous par ordre de fréquence:

- la famille néo-patriarcale étendue: couple, enfants célibataires et mariés, petits-enfants;
- la famille néo-patriarcale réduite: couple, enfants célibataires;
- la famille conjugale: couple, enfants;
- la famille conjugale réduite: enfants vivant avec un seul parent veuf ou divorcé;
- la famille para-conjugale: couple avec enfants hébergés par les beaux-parents en raison de la crise de logement.

<sup>14</sup> Ils incluent les transferts des algériens ultramarins, les retraites et les importations exonérées de droits de douane (voitures, cash, etc.).

<sup>15</sup> Amel B., 2009, «Le troisième âge dans la famille algérienne», *El Watan*, 28 avril.

<sup>16</sup> «En Algérie, l'âge du mariage recule», *Liberté*, samedi 23 décembre 2006.

<sup>17</sup> «La famille algérienne, entre tradition et modernité» (<http://www.scienceshumaines.com/>).

<sup>18</sup> Pour établir sa classification, l'auteur a pris en compte de nombreux critères en sus du lieu de consommation: le souhait de vivre dans des groupes familiaux étendus, la manière par laquelle les conjoints se sont connus et se sont mariés, etc.

Selon Addi (2004:73), si l'on ne retient que le critère du lieu de consommation, il existe en fait deux formes de famille en Algérie:

- la famille conjugale (couple et enfants),
- et la famille composée: plusieurs couples avec enfants partageant le même toit et se présentant comme unité de consommation.

Addi (2004:74), constate également qu'il reste encore aujourd'hui difficile de parler de famille conjugale au sens strict du fait de l'intensité des relations existant entre elle et la famille souche: immixtions des parents dans la vie quotidienne, fréquence des visites, *etc.* Le recours à la médiation familiale est encore utilisé en cas de problèmes de couple. Ainsi, un grand frère dont la sœur connaît des difficultés conjugales peut être amené à arbitrer après avoir écouté les doléances des deux parties.

La famille patriarcale s'est transformée, selon ses moyens financiers et son niveau culturel, soit en famille élargie (plusieurs couples dans la même résidence), soit en réseau familial structuré autour d'un ménage principal: les parents, le grand frère ou tout autre homme reconnu pour ses compétences, son sérieux ou... ses revenus. Si le père garde toujours un pouvoir symbolique, un fils qui a bien réussi professionnellement peut cependant devenir le nouveau chef de la famille élargie (Addi (2004:74). L'homme garde un droit de regard sur les sorties des femmes.

Les réalités de la famille composée se sont, bien entendu, largement diversifiées avec la progression du chômage, le travail des femmes et la persistance de la crise du logement. Dans les couches aisées, comme on le voit beaucoup en Kabylie actuellement, la construction de grandes maisons divisées en plusieurs appartements est à la mode. Chaque frère marié peut ainsi disposer d'un appartement indépendant. «Ce modèle apparaît comme l'idéal pour des personnes cherchant à demeurer en contact permanent avec leurs parents et leurs frères et dont par ailleurs les épouses aspirent à plus d'autonomie vis-à-vis de la belle-mère et des belles-sœurs» (Addi, 2004: 75). Pour les couches sociales moins favorisées, l'exiguïté des logements, par rapport au nombre de personnes y habitant, est souvent source de tension (cf. tableau 6). Le taux d'occupation par pièce des logements est estimé à

2,4 personnes: 2,2 personnes en milieu urbain et 2,6 personnes en milieu rural.<sup>19</sup>

Tableau 6: **Caractéristiques de l'habitat**

		Urbain	Rural	Total
Type de logement	Maison individuelle/villa	50 %	46,9 %	48,7 %
	Appartement	31,7 %	4,5 %	20,3 %
	Maison traditionnelle	14,5 %	40,8 %	25,6 %
	Habitat précaire	3,0 %	6,7 %	4,6 %
	Autre	0,4 %	0,9 %	0,6 %
Nombre de pièces	1 P	11,6 %	18,1 %	14 %
	2 P	20,5 %	26,3 %	22,9 %
	3 P	37,3 %	25,3 %	32,3 %
	4 P et plus	30,6 %	30,2 %	30,3 %
Type d'éclairage	Réseau électrique	99,4 %	97,6 %	98,6 %
Raccordement au réseau de gaz naturel		60,7 %	7,7 %	38,4 %
Accès à une source d'eau améliorée		87,9 %	81,6 %	85,1 %
Accès à des installations d'assainissement améliorées (réseau d'évacuation (73,3 %) ou fosse septique))				92,7 %

*Source des données : Suivi de la situation des femmes et des enfants. Enquête nationale à indicateurs multiples, MICS3 Algérie, Rapport préliminaire-2007, Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, Office national des statistiques, République algérienne démocratique et populaire, 71 p.*

La possibilité pour un homme de disposer d'un logement indépendant pour son futur couple est d'ailleurs un atout pour trouver une femme. Vivre ensemble ne signifie cependant pas de partager les dépenses quotidiennes notamment de nourriture. Lorsque deux frères vivent ensemble, chacune des belles-soeurs fait les courses et cuisine bien souvent pour sa propre progéniture.

La construction et la distribution de logements sociaux devraient à nouveau changer la donne, permettant à des familles conjugales d'accéder à un logement. De 2004 au 1<sup>er</sup> trimestre 2009, la construction de pas moins de 1335750 logements (public locatif, social

<sup>19</sup> Source: Suivi de la situation des femmes et des enfants. Enquête nationale à indicateurs multiples, MICS3 Algérie, Rapport préliminaire-2007, Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, Office national des statistiques, République algérienne démocratique et populaire, p.27.

participatif<sup>20</sup>, location ventes, promotionnel, habitat rural, auto construction) a été lancée (cf. tableau 1 en annexes). Les livraisons de logements de 2004 au 31-03-2009 sont, elles, évaluées à 869 843 (cf. tableau 2 en annexes). L'aide à l'autoconstruction est particulièrement importante dans les régions rurales afin notamment de régler le problème de l'habitat précaire plus élevé en milieu rural (6,7%) qu'en milieu urbain (cf. tableau 6).

### **2.3 - Les mutations économiques : chômage, féminisation du marché du travail et informalité de l'économie**

L'importance du chômage, la faiblesse du salaire national minimum garanti (15.000 DA), les contraintes structurelles de l'économie algérienne et les rapports complexes que les Algériens entretiennent avec leur État, expliquent l'explosion du secteur informel dans tous les secteurs de l'économie (Perret et Chakour, 2007). Les femmes seraient plus touchées que les hommes par le chômage.

Une enquête<sup>21</sup> de l'Office national des statistiques (ONS) montre que le taux de la population active occupée non déclarée à la sécurité sociale était évalué à 53,1% fin 2007. Plus de 4 millions et demi de travailleurs exerçant dans différents secteurs, particulièrement dans l'agriculture, le bâtiment et les travaux publics, ne bénéficieraient d'aucune couverture sociale. Les zones rurales seraient plus touchées par le phénomène avec 60,7% de la population occupée non déclarée contre 41,4% dans les zones urbaines. Près de 90% des travailleurs du secteur agricole, 78,3% des travailleurs du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), 53,5% des travailleurs dans l'industrie et 34,5% des travailleurs dans le secteur du commerce et des services ne seraient pas affiliés à la sécurité sociale. Les activités indépendantes (médecins, avocats, architectes...) ne seraient pas épargnées par le phénomène. L'enquête indique, en effet, que 70% des employeurs et indépendants ainsi que 76,9% des salariés non permanents ne sont pas affiliés à la sécurité sociale. L'investissement dans le commerce ou l'immobilier serait préféré pour s'assurer de la perception d'une rente/retraite.

---

<sup>20</sup> Les travailleurs salariés algériens affiliés à la CNAS peuvent bénéficier d'une aide pour l'acquisition d'un logement social participatif financée en partie par le Fonds national de péréquation des œuvres sociales (FNPOS).

<sup>21</sup> Source: Sofiane M, 2007, «Algérie: 4,5 millions de travailleurs non déclarés à la sécurité sociale», *Le quotidien d'Oran*, dimanche 18 mars.

### 3 - LE TAUX DE SECURITE ET D'INSECURITE ECONOMIQUE EN ALGERIE

#### 3.1 - Les définitions

L'État social contribue à la sécurité économique de ses ressortissants, en particulier elle les protège contre le risque de ne pas disposer de revenus suffisants (Menahem, 2007a: 292). Dans chaque pays, la diversité des combinaisons de prestations, d'aides ou d'allocations qui contribuent à cette sécurité est considérable. Leurs résultats en matière de réduction de la pauvreté sont également très inégaux. Le calcul de divers taux de sécurité permet d'évaluer et de comparer les systèmes de protection sociale.

Quels sont les principes de l'approche en termes de taux de sécurité (Menahem, 2007a: 294)? Le premier est que la sécurité doit être définie comme un indicateur relatif: un rapport entre le niveau de vie environnant et celui auquel un individu définit les besoins qu'il considère comme allant de soi. Le second est que le sentiment de sécurité d'un individu est considéré comme la différence entre les flux de sécurité associés à ses différentes ressources démarchandisées (ressources indépendantes du marché) et le sentiment d'insécurité qui correspond aux manques dont il peut souffrir quand il veut se nourrir, se loger, se chauffer ou se vêtir.

Quelles sont les ressources considérées comme démarchandisées (Menahem, 2007a: 294)? Ce sont celles qui proviennent des systèmes de protection sociale ou d'aide publique, indépendantes «par définition de liens directs de subordination aux employeurs ou aux marchés», à savoir:

- les remboursements et aides en nature : frais de maladie, aides au logement, prestations familiales;
- les revenus de remplacement associés aux risques de vieillesse, chômage, maladie, invalidité et pensions de réversion (veuvage);
- les indemnités et aides en nature mobilisées contre l'exclusion (aides sociales, *etc.*).

Quel indicateur retenir pour définir le niveau auquel les habitants situent leur sécurité? Le revenu de référence est évalué comme le revenu disponible après prestations et impôts des personnes qui ont un emploi rémunéré (Menahem, 2006: 1).

$$\text{Le taux des ressources économiques démarchandisées brut} = \frac{\sum \text{des revenus démarchandisés}}{\text{le revenu de référence.}}$$

Un TSD de 100% signifierait que le pays dispose d'un montant de revenus de remplacement et de transferts sociaux équivalent au revenu des actifs ayant un emploi.

Il est ensuite nécessaire de prendre en compte une limitation de l'efficacité des systèmes de protection sociale, qui vient du fait que les personnes les plus pauvres «n'ont pas les moyens d'atteindre un niveau de vie décent relativement au standard de vie moyen d'un pays donné»; une insécurité économique des plus pauvres (Menahem, 2006: 1). Une fois que l'on a estimé le flux des sécurités positives, il convient donc d'évaluer l'importance de l'insécurité économique qui peut en minorer, voire annuler le bénéfice (Menahem, 2007a: 295). Menahem (2007a: 295) considère que les ménages qui n'ont plus de sécurité sont ceux dont les ressources par tête sont inférieures ou égales au seuil de pauvreté (60% du revenu médian dans le pays selon Eurostat) et que les ménages considérés comme pauvres sont pénalisés par une insécurité négative valant 60% du revenu de référence (60% du revenu moyen des actifs ayant un emploi).

Comment calculer le taux de sécurité démarchandisé (TSD) et le taux d'insécurité économique (TIE) au niveau macroéconomique (Menahem, 2007b: 8)?

$$\text{TSD} = \frac{[(\text{revenus de remplacement} + \text{remboursements} + \text{aides et indemnités contre l'exclusion}) / (\text{population adulte} * \text{Revenu disponible moyen des actifs ayant un emploi})] - \text{TIE}}$$

$$\text{TIE} = [(\text{population pauvre} / \text{population adulte}) * (60\% \text{ du revenu disponible moyen des actifs employés} / \text{revenu disponible moyen des actifs employés})]$$

La prise en compte de la part des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté permet de prendre en considération la distribution des revenus (Benallaoua, 2009: 9).

Le calcul du TSD peut être évalué en calculant le taux de sécurité économique (TSE) qui lui tient compte à la fois des revenus issus de la répartition économique et de ceux de la répartition sociale.

$$\text{TSE brut} = \frac{[(\text{revenus d'activité} + \text{revenus de remplacement} + \text{remboursements} + \text{aides et indemnités contre l'exclusion}) / (\text{population adulte} * \text{Revenu disponible moyen des actifs ayant un emploi})]$$

Une deuxième formule résultant d'une approche partiellement désagrégée peut être utilisée (Menahem, 2007b: 9). Elle distingue trois catégories au sein de la population adulte selon le type des revenus démarchandisés perçus:

- les individus qui perçoivent des revenus de remplacement (indemnités de chômage, d'invalidité, retraites et pensions de réversion);
- ceux qui touchent des remboursements et aides en nature correspondant à leurs soins de santé ou des aides au logement ;
- et ceux qui touchent des aides et indemnités de lutte contre l'exclusion (minimums sociaux du type RMI en France, minimum vieillesse et autres indemnités dites "de solidarité").

$$\text{TSD} = \% \text{ Retraités, chômeurs, invalides } * (\text{Revenu moyen de remplacement (retraite, chômage)} / \text{Revenu disponible moyen actifs employés}) + \text{Montant moyen des remboursements de soins et aides en nature et au logement} / \text{Revenu disponible moyen des actifs employés} + \% \text{ Pauvres et Exclus } * (\text{Aides et indemnités contre l'exclusion et minimum vieillesse} / \text{Revenu disponible moyen actifs employés}) - 0,6 * \% \text{ Population pauvre}$$

Menahem (2007a) a évalué les TSD dans un ensemble de pays européens. Son étude montre que les pays du Nord (Norvège, Suède, Danemark, Finlande, Pays-Bas), à tradition socio-démocrate d'intervention publique forte, ont dans l'ensemble un système social qui assure une grande sécurité économique. Les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) atteignent à peine un TSD de 6%; viennent ensuite les pays continentaux et le Royaume-Uni dont le TSD dépasse les 13% puis les pays du Nord qui culminent au-delà de 22%. Les pays du Sud (Italie, Grèce, Espagne) ont eux des TSD qui vont de 5% à 11%.

### 3.2 - Le cas algérien

Pour calculer un TSE en Algérie, nous devons retenir les éléments suivants:

- le montant des revenus de l'activité professionnelle des salariés et des indépendants,
- les remboursements et aides en nature:
  - Invalidité et décès
  - Prestations familiales
  - Assurances sociales qui couvrent la maladie, la maternité,
- les revenus de remplacement:
  - Assurance chômage
  - Assurance vieillesse

- Assurance accidents du travail et les maladies professionnelles,
- Les aides contre l'exclusion intitulées «transferts courants» dans le budget de l'État (ils comprennent notamment les transferts au profit des populations les plus pauvres, l'aide alimentaire et l'aide au maintien des prix agricoles),
- Les pensions *Moudjahide* et ayants droit de *Chouhada* (cf. tableau 7).

Face à la difficulté d'obtention de données récentes nous n'avons pu calculer le TSE et son évolution. Le Rapport du Conseil économique et social (2000a: 75) souligne d'ailleurs dans son point sur la protection sociale que «l'exploitation des informations fournies fait apparaître des insuffisances tant en matière de chiffres qu'en matière de ratios, susceptibles d'éclairer ou d'aider à l'évaluation des institutions contribuant à la protection sociale». Bien que la situation qui prévalait il y a une dizaine d'années ait certainement beaucoup évolué, quelques indications peuvent cependant éclairer notre propos. Ainsi, en 2000, les différents transferts monétaires opérés en faveur des ménages atteignaient 408,4 milliards de dinars algériens (DA) (Conseil économique et social, 2000b: 80-81) qui se répartissaient de la façon suivante: le système de sécurité sociale (152,5 milliards), l'État (149,1 milliards) et les autres transferts (106,7 milliards de DA). Ces transferts représentent pour les ménages: 21,34% de leur revenu disponible, 19,32% de leur revenu brut et 23,74% de leur consommation. En revanche, les prélèvements au titre de la sécurité sociale et des impôts et taxes s'élèvent à 201,3 milliards de DA soit 10,5% du revenu disponible des ménages. Ces dernières années, (cf. tableau 7), il est clair que les dépenses en santé par habitant ou en pourcentage du PIB ont largement augmenté.

Nous avons pu par contre évaluer le taux de dépendance, qui est une mesure de l'effort économique fourni par la génération des travailleurs qui soutiennent leurs enfants et leurs parents. Ce taux est le nombre de personnes dépendantes (les moins de 15 ans et les personnes âgées de 65 ans et plus) divisé par le nombre de personnes qui les soutiennent (qui peut être la population des personnes de 15 à 65 ans ou la population active occupée), le tout multiplié par cent pour obtenir un pourcentage. Il était de 60% en 2001 contre 50% en 2006 (cf. tableau 7).

Tableau 7 : quelques indicateurs de dépendance économique

Calcul du taux de sécurité économique	2001	2002	2003	2004	2005
Revenus de l'activité professionnelle des salariés et indépendants (masse salariale)		1224,31	1355,61	1524,61	1661,81
Transferts courants dans le budget de l'Etat		471,9	487,5	572,6	520,2
Les pensions Moudjahid et ayants droit de Chouhada		73,8	62,7	69,2	79,8
Budget de l'Etat	14009	1570,3	1520,5	1599,3	1719,8
PIB (prix courants)		4541,87	5266,82	6127,45	6498,62
Dépenses en santé (secteur public) (% du PIB) <sup>22</sup>		2,819%	2,801%	2,716%	2,65
Dépenses en santé par habitant (SUS au courant) <sup>23</sup>		67	76	97	110
Population totale au milieu de l'année (en million de personnes)	30,879	31,357	31,848	32,364	32,906
% des moins de 15 ans	33,05	32,10	31,22	30,41	29,65
Population des - de 15 ans (million)	10,21	10,07	9,94	9,84	9,76
% des plus de 64 ans	4,281	4,365	4,439	4,5	4,547
Population des - de 64 ans (million)	1,32	1,37	1,41	1,46	1,50
% des 15 à 64 ans	62,666	63,533	64,338	60,093	65,806
Population des 15 à 64 ans (million)	19,35	19,92	20,50	21,06	21,65
Population des moins de 15 ans et des plus de 65 ans	11,53	11,44	11,35	11,3	11,26
Taux de dépendance économique (pop des - de 15 ans + pop de + de 65 ans) / population des 15 ans à 64 ans	0,60	0,57	0,55	0,54	0,52
Taux de dépendance économique des jeunes (moins de 15 ans)	0,53	0,51	0,48	0,47	0,45
Taux de dépendance économique des plus de 65 ans	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07

<sup>22</sup> Le total inclut les «dépenses consolidées directes et indirectes, y compris les dépenses en capital des différents échelons administratifs, des organismes de sécurité sociale, d'organismes autonomes et autres fonds extrabudgétaire». Il comprend également les «dotations destinées à améliorer l'état de santé de la population et/ou à dispenser des biens, des services et des soins médicaux à la population». D'autres dépenses, comme les subventions versées aux producteurs ou aux ménages, entre également dans le calcul (source: <http://perspective.usberbrooke.ca>).

<sup>23</sup> Il s'agit de dépenses totales en santé, dans les secteurs public et privé. La somme comprend les services de santé préventif et curatif, par exemple les activités de planification familiale.

Tableau 7 : (Suite)

Calcul du taux de sécurité économique	2006	Source des données
Revenus de l'activité professionnelle des salariés et indépendants (masse salariale)	1861,4	Milliard de dinars: ONS
Transferts courants dans le budget de l'Etat	645,6	Milliard de dinars: (IMF, 2008: 21)
Les pensions Moudjahid et ayants droit de Chouhada	92,5	Milliard de dinars: (IMF, 2008: 21)
Budget de l'Etat	1835,5	Milliard de dinars: (source: Ministère de finances: <a href="http://www.mf.gov.dz/">http://www.mf.gov.dz/</a> )
PIB (prix courants)		Milliard de dinars(données ONS)
Dépenses en santé (secteur public) (% du PIB)	3,406%	Source: Perspectives Monde - université usherbrooke- Banque mondiale
Dépenses en santé par habitant (SUS au courant)	148	Source: Perspectives Monde - université usherbrooke- Banque mondiale
Population totale au milieu de l'année (en million de personnes)	33,481	Données ONS
% des moins de 15 ans	28,94	Données Banque Mondiale
Population des - de 15 ans (million)	9,69	
% des plus de 64 ans	4,578	Données Banque Mondiale
Population des - de 64 ans (million)	1,53	
% des 15 à 64 ans	66,478	Données Banque Mondiale
Population des 15 à 64 ans (million)	22,26	
Population des moins de 15 ans et des plus de 65 ans	11,22	
Taux de dépendance économique (pop des - de 15 ans + pop de + de 65 ans) / population des 15 ans à 64 ans	0,50	
Taux de dépendance économique des jeunes (moins de 15 ans)	0,44	
Taux de dépendance économique des plus de 65 ans	0,07	

## CONCLUSION

L'Algérie se trouve actuellement dans la deuxième phase de sa transition démographique (Hemal et Haffad, 1999). La baisse de la fécondité s'explique sans doute par les différents programmes de maîtrise de la croissance démographique menés depuis les années 80 (planification familiale, espacement des naissances) ainsi que par le recul de l'âge du mariage, la crise du logement, le niveau du pouvoir d'achat des ménages et les mutations du style de vie.

Les formes de la solidarité familiale intergénérationnelle connaissent de profondes mutations en Algérie. Le système de solidarité informel qui était plutôt ascendant (des enfants vers les parents âgés) devient de plus en plus souvent descendant (du père qui perçoit une retraite vers ses enfants inactifs ou travailleurs pauvres par exemple) tandis que le système de solidarité formel connaît des problèmes de financement qui, toutes choses égales par ailleurs, devraient s'aggraver avec le vieillissement de la population. Si un accroissement non maîtrisé de la population peut peser sur le développement économique, son vieillissement peut être problématique dans un contexte de chômage élevé ou de précarité des travailleurs.

En outre, une informalisation trop conséquente de l'économie peut être dangereuse à la fois pour la protection des personnes et pour le financement du système de sécurité sociale. Dans le cas algérien, le danger est d'autant plus important, qu'une part non négligeable du revenu des ménages provient encore de transferts financiers informels en provenance des émigrés, transferts qui pourraient diminuer avec les difficultés économiques rencontrées aujourd'hui par les émigrés eux-mêmes (chômage, *etc.*) ou le décès des «premières générations».

Si le problème de l'isolement des personnes âgées est encore un phénomène rare, il commence à apparaître et nécessiterait la création de centres spécialisés en gériatrie ou le développement des soins à domicile pour être traité.

## Références bibliographiques

- Abidi M, Menahem G**, 2007, «Dualité du marché du travail et sécurité économique: cas de la Tunisie», communication aux XXVII<sup>ème</sup> journées de l'Association d'économie sociale, 6 et 7 septembre, Université Paris X.
- Addi L.**, 2004, «Femme, famille et lien social en Algérie», in *Kian*.
- Thiebaut, Azadeh & Lader-Fouladi**, 2005, *Famille et mutations socio-politiques. L'approche culturaliste à l'épreuve*, Marie (Ed.), pp. 71-87.
- Attias-Donfut, Gallou R**, 2006, L'impact des cultures d'origine sur les pratiques d'entraide familiale. Représentation de la solidarité familiale par les immigrés âgés, *Informations sociales* 2006/6, n°134, p.86-97.
- Benallaoua A**, 2009 «Impact des transferts des migrants sur le bien-être monétaire des ménages en basse Kabylie», mimeo.
- Bengtson V.L, Roberts R.E.L.**, 1991, «Intergenerational Solidarity in Aging Families: An Example of Formal Theory Construction», *Journal of Marriage and the Family*, 53, pp. 856-870.
- Bengtson V.L., Schrader S.**, 1982, «Parent-child Relations», in **Mangen D, Peterson W.A** (eds.), 1982, University of Minnesota Press, *Research Instruments in Social Gerontology*, vol. 2, pp. 115-186.
- Cefai D**, 2007, «Les théories de l'action collective», *La Découverte, Recherches*.
- Chakour S, Perret, C**, 2007, «Le commerce informel en Algérie », *Critique Économique*, n°17, Été-Automne, Rabat, Maroc, p.15-36.
- Conseil économique et social**, 2000a, «Rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 2000», *Bulletin officiel n°10*, 80 p.
- Conseil économique et social**, 2000b, «Rapport sur la conjoncture économique et sociale du deuxième semestre 2000», 17<sup>ème</sup> Session plénière, *Bulletin officiel n°11*, 99 p.
- Chauvière M, Messu M**, 2003, «Les apories de la solidarité familiale. Contribution à la sociologie des configurations de justice entre les familles et l'État, dans le cas français», *Sociologie du travail*, volume 45, décembre, p. 327-342.

**Courbage Y**, 2008, «Migrations internationales, transition démographique, intégration régionale», Forum international Maghreb 2030 dans son environnement euro méditerranéen et dans la perspectives de l'Union pour la Méditerranée, Haut-Commissariat au plan, Royaume du Maroc, *Skhirat*, 23-24 Mai, 15 p.

**European Investment Bank (EIB)**, 2006, “*Facility for Euro-Mediterranean investment and partnership. Study on improving the efficiency of workers’ remittances in Mediterranean countries*”, march, 173 p.

**FEMISE**, 2009, *Les pays partenaires méditerranéens face à la crise*, sous la direction de A. Galal et J.L. Reiffers.

**Filali A**, 2006, «*Le recouvrement des cotisations de sécurité sociale en Afrique francophone. Rapport de l’Algérie*», Association internationale de la sécurité sociale, colloque des directeurs d’institutions de sécurité sociale des pays francophones d’Afrique, Antananarivo, Madagascar, 6-10 novembre.

**Fournier Y**, 2003, «Algérie. Passer du microcrédit à la microfinance pérenne», *ADA Dialogue*, n°32, juin, p. 46-59.

**Hemal A, Haffad T**, 1999, «La transition de la fécondité et politique de population en Algérie», *Revue sciences humaines*, n°12, p.63-73.

**Hummel C, Hugentobler V**, 2007, «La construction sociale du problème intergénérationnel», Fondation nationale de gérontologie, *Gérontologie et société*, n°123, p.71-84.

**IMF**, 2005, Algeria: Statistical Appendix, International Monetary Fund Country Report N°05/51, February, 43 p.

**IMF**, 2005, Algeria: Statistical Appendix, International Monetary Fund Country Report N°05/51, February, 43 p.

**IMF**, 2008, Algeria: Statistical Appendix, International Monetary Fund Country Report N°08/102, March, 43 p.

**KPMG Algérie**, 2004, *Investir en Algérie*, 159 p.

**Lowenstein A, Katz R, Mehlhausen-Hassoën D**, 2003, «Une comparaison transnationale de la solidarité intergénérationnelle», *Retraite et société*, n°38 2003/1, p.49 à 75 (<http://www.cairn.info/revue-retraite-et-societe-2003-1-p-49.htm>).

**Marx K**, 1974, *L'idéologie allemande*, Éditions sociales.

**Menahem G**, 2006, «*Inégalités de sécurité économique et inégalités de développement institutionnel dans les pays européens*», FSE, Athènes, mimeo.

**Menahem G**, 2007a, «Prestations sociales, sécurité économique et croissance en Europe», n°103 2007/4, *Revue de l'OFCE*, Presses de Sc. Po., p.291-322.

**Menahem G**, 2007b, «*Le taux de sécurité démarchandisé: un outil d'évaluation des systèmes de protection sociale européens*», mimeo.

**Menahem G** et **Cherilova V**, 2004, «Relations entre sécurité économique, sécurité sociale et état de santé dans l'Union européenne», CALASS - 23 septembre, mimeo.

**Ministère des finances**, 2000, *Projet de loi de finances pour 2001*, Rapport de présentation, octobre, 22 p.

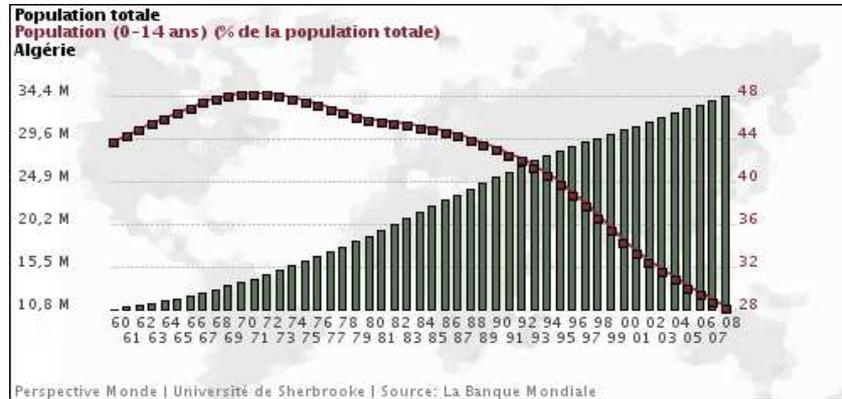
**Musette M.S**, **Isli M.A**, **Hammouda N.E**, 2003, «*Marché du travail et emploi en Algérie. Eléments pour une politique nationale de l'emploi. Profil de pays*», Organisation internationale du travail, Bureau de l'OIT à Alger, octobre, Alger.

**Perret C**, 2006, «Flux entre l'Algérie et la France : un vivier pour le commerce informel en Algérie», Territoire, travail et développement durable, *Cahiers de PRELUDES*, n°8-2006, p.81-102.

**Ricœur P**, 1997, *L'idéologie et l'utopie*, Seuil Essais.

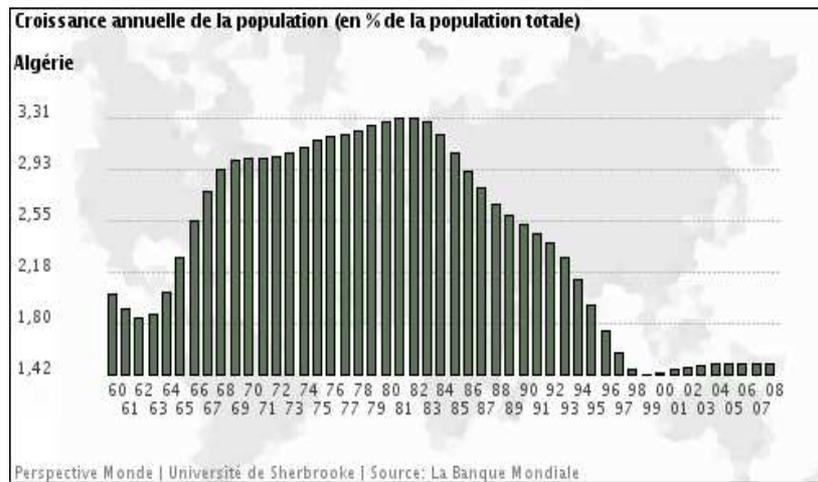
**A N N E X E S**

**Graphique 1: Évolution de la population totale et part de la population entre 0 et 14 [1960-2008]**



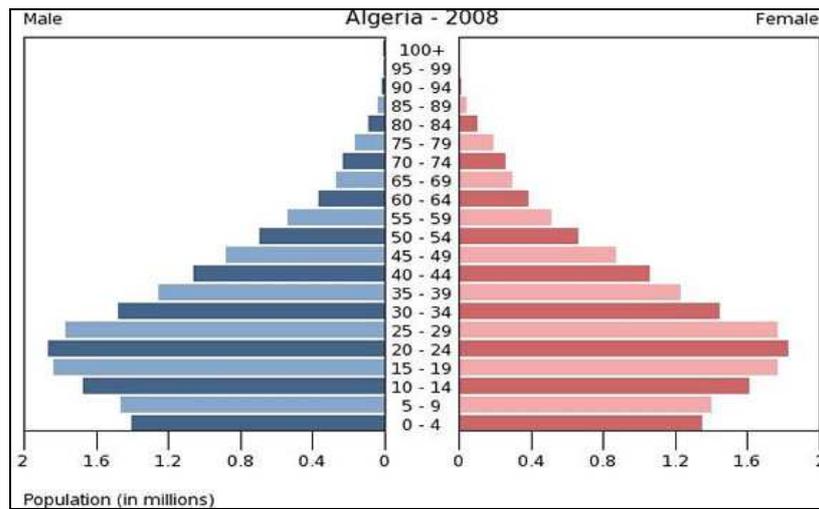
Source des données : Perspective - Université de Sherbrooke.

**Graphique 2 : Évolution du taux de croissance de la population algérienne [1960 à 2008]**



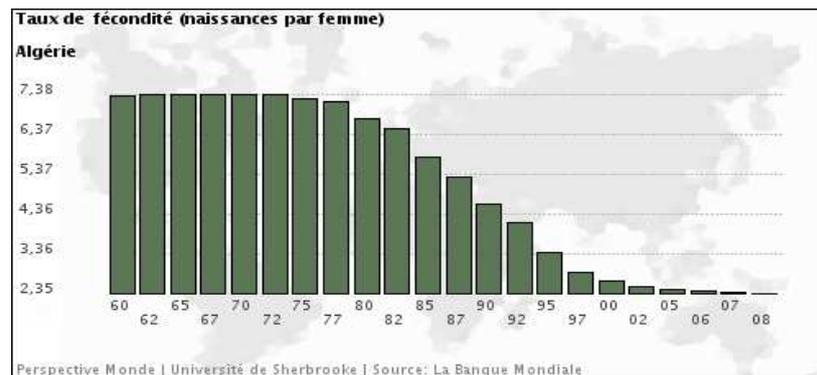
Source des données: Perspective - Université de Sherbrooke.

Graphique 3: Pyramide des âges



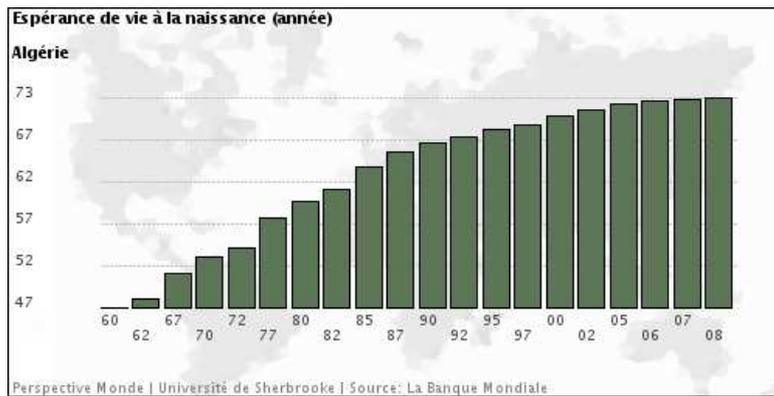
Source: U.S. Census Bureau, International Data Base (<http://www.coopami.org>).

Graphique 4: Taux de fécondité, nombre de naissances par femme [1960 à 2008]

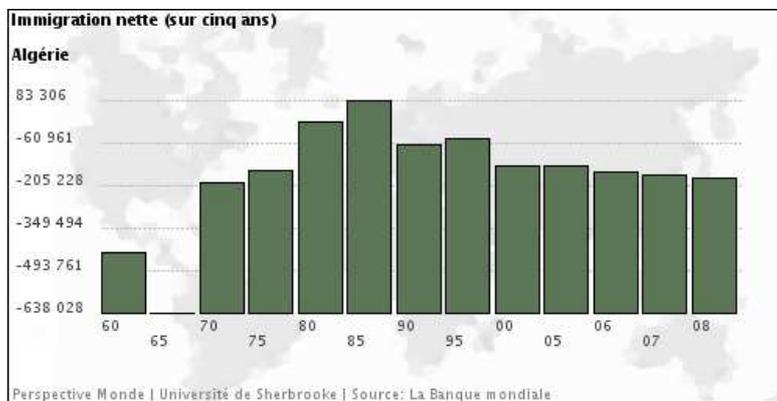


Source des données: Perspective - Université de Sherbrooke.

Le taux de fécondité (aussi appelé *Indice synthétique de fécondité*) est le nombre moyen d'enfants qu'ont les femmes de ce pays au cours de leur vie, entre 15 et 50 ans.

Graphique 5: **Espérance de vie à la naissance [1960 à 2008]**

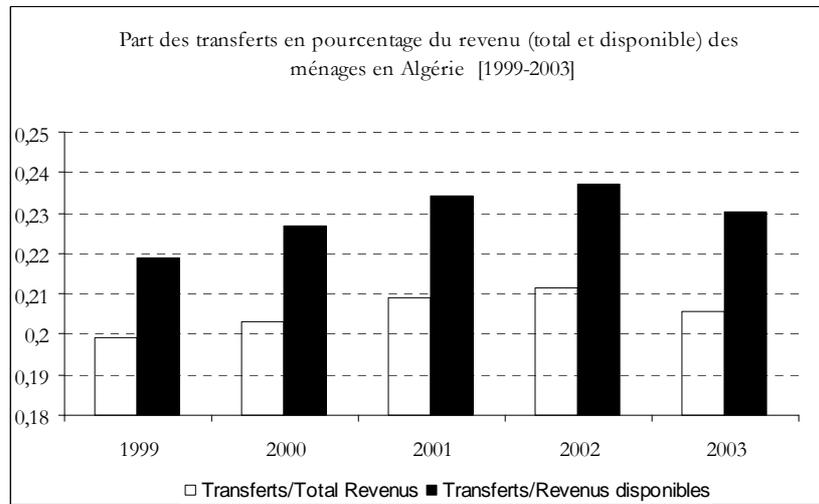
Source des données : Perspective - Université de Sherbrooke.

Graphique 6: **Migration nette (établie sur cinq ans) [1960 à 2008]**

Source des données: Perspective - Université de Sherbrooke.

Il s'agit du nombre total d'immigrants moins le nombre total d'é migrants. Le nombre comprend les citoyens comme les gens qui n'ont pas acquis leur citoyenneté dans le pays. Pour se faire une idée approximative de la migration nette annuelle, il faut diviser ce nombre par cinq.

**Graphique 7: Transferts en pourcentage des revenus des ménages (1999-2003)**



Source des données: IMF (2005 :15).

Tableau 1: Les lancements de logements de 2004 au 31-03-2009

Segment	En cours au 21/12/04	2005	2006	2007	2008	1 <sup>er</sup> trimestre 2009	Total
Public locatif	72 850	112 053	38 689	35 145	67 053	33 685	359 475
Social participatif	25 028	84 184	57 438	32 288	43 736	5 122	247 796
Location ventes	49 115	0	2 696	8 941	837	0	61 589
Promotionnel	38 068	3 837	5 558	5 588	7 956	4 455	65 462
Habitat rural	49 607	132 765	137,017	78,852	79 595	19,798	497,634
Sous-total	234 668	332 839	241 398	160 814	199 177	63 060	1 231 956
Auto construction			39 160	28 647	26 637	9 350	103 794
Total	234 668	332 839	280 558	189 461	225 814	72 410	1 335 750

Source des données : Ministère de l'habitat et de l'urbanisme (<http://www.mhu.gov.dz>).

Tableau 2: Les livraisons de logements de 2004 au 31-03-2009

Segment	2004	2005	2006	2007	2008	1 <sup>er</sup> trimestre 2009	Total
Public locatif	24 668	25 834	43,527	44 079	57 657	8 513	204 278
Social participatif	17 285	15 787	23 785	19 325	37 145	7 534	120 861
Location ventes	5 885	12 350	7 128	8 491	1 827	1 220	36 901
Promotionnel	9 292	9 292	8 435	5 028	4 070	725	35 577
Habitat rural	24 045	42 907	76 287	88 336	104 968	19 829	356 372
Sous-total	81 175	104 905	159 162	165 259	205 667	37 821	753 989
Auto construction	35 293	27 574	18 630	14 671	15 176	4 510	115 854
Total	116 468	132 479	177 792	179 930	220 843	42 331	869 843

Source des données: Ministère de l'habitat et de l'urbanisme (<http://www.mhu.gov.dz>).